

COMMUNE DE DOHEM

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de septembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 10 septembre 2022.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE.

Etaient absents : David DAMBRUNE procuration à Eugéna RITAINE, Frédéric LELEU procuration à Luc AZELART, Adrien DILLY procuration à Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Etienne DILLY.

Secrétaire de séance : Dorothée ANNEBICQUE

Assistait également : Céline COQUET

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur les comptes rendus du 20 mai et 23 juin.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

1- Délibération installation d'un logiciel de cantine

Objectif du logiciel

Pour les collectivités

- Compte par utilisateur avec les coordonnées des parents du compte.
- Les données et les transactions sont sécurisées
- Préparation des Email de commande au fournisseur
- Création de fichier ORMC pour la perception

Pour les parents

- Réservation des repas pour les périodes de leur choix.
- Possibilité de gérer les inscriptions à la garderie
- Visualisation des en-cours
- Facturation mensuelle dématérialisée
- Email de rappel
- Historique des factures
- Paiement possible par prélèvement automatique

Devis Servi Plus : formation et mise en place 489,60 € TTC

Puis abonnement annuel : 328,80 € TTC

Nécessité d'une convention avec la trésorerie à faire pour le paiement en ligne et la mise en place d'une régie.

Vote : à l'unanimité

Autorisation à Madame le Maire à signer tous les documents et à conventionner avec la DGFIP.

2- Délibération CCPL adhésion au syndicat mixte des Hauts de France mobilité

Lors de sa séance du 2 février 2022, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Hauts de France mobilité.

L'adhésion de la communauté de communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, c'est pourquoi il faut délibérer.

La communauté de communes du Pays de Lumbres a la nécessité de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large que celle de l'EPCI et de s'appuyer sur Hauts de France Mobilités en tant que lieu ressource et de mutualisation pour exercer cette compétence.

Vote : 1 abstention, 10 pour

LA s'abstient car il aurait préféré avoir les documents avant la réunion pour pouvoir les étudier.

3- Devis travaux supplémentaires au cimetière

Le devis initial était de 37 324,08 € TTC. Au fur et à mesure de l'avancement il s'est avéré que certains travaux n'avaient pas lieu d'être et que d'autres étaient nécessaires.

Nouveau devis : 39 232,75 € TTC soit un surplus de 1 908,67 €

29 112,48 € TTC ont déjà été réglés

Certains sarcophages étant encore en bon état, ils n'ont donc pas été remplacés.

Vote : à l'unanimité

Une 2^{ème} cuve à eau a été achetée, elle sera installée après l'hiver.

Un courrier de remerciements sera adressé à Mr et Mme MAHIEUX pour le remplissage de la cuve à eau pour permettre l'arrosage des fleurs durant l'été.

4- Participation au RASED

Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de la circonscription d'Aire-sur-la-Lys intervient à la demande des enseignants lorsqu'ils repèrent un enfant qui rencontre des difficultés scolaires.

Dans notre commune, 95 enfants seront scolarisés pour l'année 2022-2023 soit 2,2 % du total des 4 367 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la circonscription dont le RASED assure le suivi. L'appel à contribution pour l'année scolaire s'élève à 115 €.

Vote : à l'unanimité

5- Devis travaux logement communal

Les menuiseries du logement communal sont à remplacer, 2 devis ont été demandés (pour 6 fenêtres et une porte).

Les tarifs n'étant plus à jour, le sujet est reporté à une autre réunion.

6- Point sur les travaux à la salle des fêtes

Les réunions de chantier sont décalées au lundi 10 h 30.

Les menuiseries sont posées en partie.

Certaines entreprises ne respectent pas les délais, et des pénalités de retard seront appliquées.

La date de réception de travaux est prévue aux environs du 15 décembre.

7- Questions diverses

Sabrina COLLIER est en contrat PEC depuis le 29 août pour un an.

L'arrêté pour le stationnement gênant n'a pas été pris car le camion ne se gare plus sur le trottoir.

DA demande s'il est possible de faire quelque chose pour la vitesse excessive ; il n'y a pas de poubelle au nouvel abribus rue de Maisnil ; où en est-on concernant l'usage de la clé de la fontaine ; où en est la stèle prévue à l'arbre de la paix ; information développement durable à partir de janvier 2023, les plastiques devront être mis dans la poubelle jaune, et les papiers et cartons dans les bennes à papier mises à disposition par la CCPL, une campagne d'information aura lieu prochainement.

La ducasse de Maisnil aura lieu le dimanche 2 octobre, concert apéritif à 11 H 30.

L'éclairage public n'est pas encore rallumé, afin de réduire la consommation faut-il revoir les horaires ?

Le matin de 6 h au lever du jour et le soir du tomber de la nuit à 21 h.

NM demande s'il est possible de mettre un éclairage sur le pignon de la médiathèque.

LA signale qu'il a posé une question concernant les bornes incendie mais il n'a pas eu réponse à sa question. Il signale que les bornes ne sont pas signalées au sol, et que le contrôle doit se faire tous les 3 ans. Or le dernier contrôle date de 2017. Il est répondu que le SDIS contrôle chaque année les poteaux. Une fuite d'eau a été constatée durant 2 mois environ sur la rue d'Upen, et le trottoir est à réparer place de l'église, LA doit le signaler au SIDEALF.